

## **Code ADN Obligatoire**

\*\*\*\*\*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour inscrire un chien au Livre des Origines de la Société Royale Saint Hubert qui gère les pedigrees belges il y a un nouveau règlement.

Voici les modifications les plus importantes avec référence aux articles concernés :

1 – Pour toutes les nichées nées à partir du 01/01/2009, les deux géniteurs et au moins un chiot doivent obligatoirement être contrôlés sur l'ascendance par un test ADN ( article 14)

2 – Les géniteurs nés à partir du 01/01/2008 doivent avoir obtenu au minimum le qualificatif « BON » sous un juge belge, sauf en spéciale de race, officiant à une exposition belge avant d'être admis à l'élevage ( article 14).

3 – Un éleveur qui fait appel aux services de la SRSB ne peut élever qu'avec des géniteurs qui sont porteurs d'un pedigree reconnu par la SRSB. Faire de l'élevage avec ces chiens sans demander des pedigrees auprès de la SRSB est formellement interdit ( article 15.4)

4 – Il n'est pas accordé de pedigree par la SRSB si, à l'adresse de l'éleveur, il y a élevage de chiens sans délivrance de pedigrees par la SRSB ( article 15.2)

5 – Chaque introduction du formulaire « déclaration de saillie et de naissance » oblige l'éleveur à la poursuite correcte de la procédure pour les pedigrees, en outre, les pedigrees de tous les chiots concernés doivent être transmis gratuitement et inconditionnellement à leur propriétaire respectif ( article 15.3- 18.1 et 18.2).

### **Commentaire :**

Pour ceux qui le souhaitent il peuvent trouver sur le site Internet de la SRSB de Belgique tout le règlement ( 25 pages)

En France il y a des clubs de race, tel que le club du Griffon d'Arrêt à Poil Dur – pour n'en citer qu'un – qui mettent en route ce procédé de recherche de la généalogie. Cela doit mettre l'élevage canin en avant de tout reproche, l'acheteur d'un chiot sait qu'il a vraiment un descendant des parents indiqués.

La mise en place d'un tel moyen ne va-t-il pas s'étendre dans les années à venir dans toute l'Europe, le premier pas étant fait par nos amis belges.

Le test ADN et également un autre problème existant est le dopage de certains chiens de compétition. Quand la Société Centrale Canine va-t-elle pouvoir nous démontrer que la cynophilie est « clean » à tout point de vue.